



Newsletter n°70

Le 22 janvier 2020

Bonjour

Les membres du bureau de l'APPGE vous présentent leurs vœux pour 2020 de réussite dans le combat contre l'éolien à Comiac.

Vous découvrirez dans les lignes qui suivent des raisons d'espérer

Voici quelques nouvelles qui nous ont par intéressantes à vous communiquer et comme sur le site les liens sont **mis en gras et en rouge**

- **Pour le projet éolien de Comiac**, nous sommes toujours en attente de la réponse du promoteur à **l'avis négatif** que le CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) a émis le 23 mai 2011, suite au constat de la mortalité des chauve-souris du parc **éolien de la Luzette**.
- **Le Conseil d'État** met **un terme définitif au projet éolien** de Saint-Clément-de-Valorgue (Puy-de-Dôme) l'une des raisons est la présence de milans royaux et qu'il est situé sur une ZNIEFF. Lire dans le journal **La Montagne**. Cette décision peut-elle servir de **jurisprudence** ?
- Autorisé par la préfecture du Cantal, le **parc éolien de Parlan** n'a jamais été aussi menacé. Lire dans **La Montagne du 21 janvier 2020** où on peut lire qu'une éolienne a été interdite du fait de milans noirs et que l'exécutif de la région Auvergne-Rhône-Alpes envisage de se pencher sur le cas des éoliennes de Parlan. Et Laurent Wauquiez d'annoncer que la **« Région envisagera un recours si nécessaire pour bloquer le projet »**
- **Emmanuel Macron ne croit plus dans le développement de l'éolien terrestre en France** : *« Soyons lucides : la capacité à développer massivement l'éolien terrestre est réduite. » Il a ajouté que « le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays » et estimé qu'on « ne peut pas imposer l'éolien d'en haut. »* **voir la vidéo** mise en ligne le 16/01/2020 et prononcé à Pau à l'issue du sommet du G5 à Pau (13-14 janvier 2020)
- **25 députés ont déposé un projet de loi le 14 janvier 2020** demandant entre-autre un moratoire sur l'éolien et dans l'exposé des motifs énonce 5 paradoxes de l'énergie éolienne :
 1. Energie la moins productive, mais la plus soutenue financièrement
 2. Symbole de la transition énergétique alors qu'elles doivent remplacer l'énergie nucléaire qui ne produit pas de CO₂
 3. Connotée positivement dans les médias, les éoliennes impactent négativement les paysages et le patrimoine architectural et les nuisances sonores et infrasonores ne sont pas évaluées
 4. Une contestation judiciaire des projets qui oblige le gouvernement à prendre des décisions antidémocratiques (suppressions de degrés judiciaires et de commissions)
 5. 7^{ème} pays mondial en termes de puissance éolienne installée, la France ne bénéficie pas de retombées industrielles ou en emploi.

Lire le projet de loi sur **l'Assemblée Nationale**

Aurillac 25 janvier 2020 conférence de Fabien Bouglé et de Sioux Berger, à 19H30 dans la grande salle de la Maison départementale des sports – 130, Avenue du Général Leclerc à Aurillac (passé la Ponétie, à droite avant le Parapluie) **lire dans La Montagne**

Témoignage de Philippe Marchandier, Mazinghien (59) **recueilli par Sioux Berger** ou sur **la Voix du Nord**

Les éolienne sont sorties de terre ; Il y en a 5 en tout, dont une à 800 mètres de ma stabulation.

Et depuis, mon troupeau est décimé. Dès qu'ils ont mis en route ces foutus aérogénérateurs ça a été la catastrophe. D'avril à Août, j'ai perdu 50 000 litres de lait par rapport à ma production d'avant. Et en septembre, quand j'ai commencé à rentrer les bêtes, ça a été pire. En tout, 20 veaux sont morts. Et la semaine dernière, 7 de plus. Ils ne veulent plus têter, et ils se laissent mourir.

C'est l'écologie, ça, de faire crever les bêtes et de fermer les yeux sur ce qu'il se passe réellement ?

CONFERENCE EXCEPTIONNELLE
DANGERS DU DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN INDUSTRIEL DANS LE CANTAL
Animée par

Fabien Bouglé
Expert de l'éolien,
Chef d'entreprise et
conseiller municipal,
auteur de
Eoliennes :
la face noire de la transition
énergétique

Sioux Berger
Lanceur d'alerte
sur les
problématiques de
santé liées
aux risques
environnementaux
depuis plus de 20 ans

Entrée Gratuite

SAMEDI 25 JANVIER - 19H30
Comité Départemental Olympique Sportif
130 Avenue du Général Leclerc
15000 Aurillac

Témoignage de Ludovic Ossedat, agriculteur dans l'Allier, **recueilli par Sioux Berger**

Alors les promoteurs ont envoyé une société indépendante pour faire des mesures sur le bruit... Pendant les 3 semaines où les micros sont restés posés, eh bien les aérogénérateurs sont bizarrement restés à l'arrêt. Toutes les éoliennes étaient immobiles, on avait appuyé sur la touche off ... donc, bien sûr, pas un bruit ... et bien entendu, la fameuse société indépendante a conclu qu'il n'y avait aucun problème ... et, pendant tout le temps de cette expérience, nos vaches se portaient brusquement beaucoup mieux, et notre lait était au top de sa qualité étrange, pas vrai ?

L'écologie et la biodiversité, est-ce compatible ?



Un nouveau décret affaiblissement la protection des espèces est paru, samedi **14 décembre, au Journal officiel**. Ce décret de « simplification » de la procédure d'autorisation environnementale contient une série de mesures permettant de faciliter toute installation ou construction nécessitant une autorisation environnementale....La consultation sur le projet de décret avait ainsi recueilli 92 % d'opinions défavorables.... Lire **[l'article de Reporterre](#)** du 18/12/2019


ÉNERGIE. PPE 2019-2028/ Environnement, les ONGs déposent un programme alternatif

- Plusieurs ONG nationales et régionales de protection de l'environnement et du patrimoine dont la Fédération Environnement Durable, ont déposé le 17 janvier au Ministère de la Transition énergétique et solidaire et à l'Hôtel Matignon un **programme alternatif** pour la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) 2019-2028. Télécharger le **programme alternatif**
- Le ministère de la transition consulte le public : Afin de "recueillir les observations du public" sur cette décision, le gouvernement a publié lundi 20 janvier sur **sa plateforme Internet** une consultation de son **projet de programmation pluriannuelle** de l'énergie (PPE) pour la période 2019-2028. Cette consultation publique avait fait l'objet d'une première mouture l'an passé. Cette deuxième version sera visible jusqu'au 19 février. **[Lire dans la Dépêche 21/01/2020](#)**



Vous pouvez télécharger

- Les **powerpoints de l'APPGE dénonçant les dangers des éoliennes**
- Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur **la mortalité de l'avifaune** année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette
- L'avis du Conseil National de la Protection de la Nature pour le projet éolien de Comiac sur le **site <http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/juin-2019-a198.html>**

 **Merci de nous adresser de nouveaux adhérents et de nouveaux donateurs**, car le dossier de Comiac est toujours à l'étude à la DREAL du Lot et le gouvernement a supprimé la possibilité de faire un recours gracieux. **Téléchargez le bulletin d'adhésion** et transmettez le à vos amis ou connaissances Il nous faudra donc passer par l'intermédiaire



d'un avocat- **maître IZEMBARD** au cas où la décision du préfet ne nous serait pas favorable. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

Nous demandons l'abandon pur et simple du projet de Comiac au nom de la sauvegarde des patrimoines et de la biodiversité.

Les élus doivent revenir sur leurs décisions.

- pour notre commune,
- pour tous les villages qui bordent l'Escaumels
- pour toutes les maisons riveraines

Le village de Lamativie est à moins de 1400 m des emplacements prévus pour les éoliennes E1 et E2 , mais c'est très loin du bourg de Sousceyrac !

et ce n'est pas mieux pour La Salesse (1100m) ou Fages (650 m) ou Nauvioles (700 m) n'oublions pas Espalieu et Ploirac à moins de 800m d'une éolienne

Pour le camping c'est pire car les éoliennes E4 et E5 le surplomberont, et ils auront les nuisances sonores et visuelles!

Quant aux stabulations des éleveurs, que ce soit les vaches, les cochons ou les brebis, il faudra que ces éleveurs trouvent d'autres lieux, au minimum distants de 1 500 m des éoliennes (10 fois la hauteur)

Préservez nos milans royaux et nos chiroptères ; le bilan du parc de la **Luzette est catastrophique** pour les chauve-souris

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Faisons respecter la loi :

La loi **n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle **n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé.**

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement.**

N'hésitez pas à transmettre cette lettre à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED 06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, **présidente** 06 29 51 46 78

Dominique Lacambre, **trésorier**

Benoît Briard, **trésorier adjoint**

Gilles Forhan, **secrétaire**

Bernadette Forhan, **relecture**